



ARRÊTÉ N°63/2026

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de Stationner Boulevard de Préval Impasse du Petit Clos Du 27 Avril au 07 Mai 2026

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise CONSTRUCTEL en date du 10 avril 2026 de réguler la circulation et le stationnement Boulevard de Préval pour une opération de tirage et raccordement de fibre optique (8 jours sur la période).

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant une opération de tirage et raccordement de fibre optique, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier boulevard de Préval et impasse du Petit Clos entre le 27 avril et le 07 mai 2026 (8 jours sur la période).

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise CONSTRUCTEL.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise CONSTRUCTEL.

Fait à QUÉVERT, le 15/04/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 17 avril 2026